## Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation



## 520 - Gestion des collèges

## Proposition de programme de travaux de maintenance dans les collèges publics

Rapport n° CD/2017/012

Service Chef de file : J4-Immobilier Service(s) associé(s) :

## Résumé:

Le Département, à travers la mise en œuvre de la politique de l'enseignement secondaire en vertu de l'article L213-2 du code de l'éducation, a la charge des collèges.

Il veille au maintien et à l'amélioration du patrimoine des collèges publics. Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Départemental de décider d'approuver le programme de travaux de maintenance dans les collèges publics pour l'année 2017 pour un budget total de 8 865 000 €. Le document joint en annexe au rapport détaille les opérations correspondantes aux enveloppes budgétaires qui ont été votées au Budget Primitif.

Lors de la session plénière du 8 décembre 2016, le Conseil Départemental a adopté le budget primitif de l'année 2017 concernant les crédits du programme de travaux de maintenance dans les collèges (Délibération CD/2016/149 du 25 novembre 2016). Les propositions d'intervention dans les collèges ont été élaborées en concertation avec les agents des collèges, les gestionnaires et soumises à l'arbitrage des Conseillers Départementaux.

Afin de garantir un maintien en état du patrimoine, tout en veillant à une optimisation des dépenses, le budget de maintenance pour les collèges publics a été maintenu au niveau des années précédentes :

- 7 950 000 € de crédits d'investissement
- 915 000 € de crédits de fonctionnement

Ces budgets doivent permettre la mise en œuvre de l'ensemble du programme de maintenance proposé en annexe, dont le coût s'élève à :

- 7 113 420 € en investissement
- 667 260 € en fonctionnement

ainsi que de faire face à l'ensemble des travaux imprévus à réaliser par le Département au cours de l'année dans les collèges.

Les crédits de fonctionnement votés incluent également les travaux d'entretien pilotés par les Equipes Maintenance Bâtiments sur les quatre territoires d'action (Nord, Sud, Ouest, Eurométropole).

Pour l'année 2017, il est proposé de porter l'effort principal sur la mise en conformité réglementaire des locaux, l'amélioration de la sécurisation des collèges publics, la maintenance des bâtiments et l'adaptation des espaces aux évolutions des programmes et des modes d'enseignement.

Ainsi, en termes de sécurité incendie, le programme de mise à niveau se poursuivrait pour tenir compte, à la fois des remarques des commissions de sécurité et de l'évolution de la réglementation, en vue d'obtenir une mise en sécurité des établissements conforme aux exigences réglementaires.

L'accompagnement des collèges publics dans l'amélioration de leur sécurisation par l'engagement de travaux de renforcement de clôtures, de contrôles d'accès (digicodes, visiophones, ouvertures à distances des portillons ou portails etc ...), de modernisation des systèmes d'alarme, de mise en place de vidéosurveillance et d'opacification des vitrages bas de salles de classe constitue un enjeu majeur de la politique publique du Département pour ses collèges.

Les fonds interministériels de prévention de la délinquance ont d'ores-et-déjà été sollicités et pourraient permettre au Département de récupérer près de 25% des dépenses, soit 88 000 €.

Il est proposé que les efforts se poursuivent essentiellement pour le traitement des enveloppes des bâtiments (isolation des façades à Geispolsheim, Ostwald et Strasbourg Truffaut), la réfection des étanchéités de toiture (Bischwiller André Maurois, Sundhouse Grand Ried, Benfeld Robert Schuman) et le remplacement des menuiseries extérieures (Niederbronn-les-bains).

Différents travaux d'amélioration et d'entretien des bâtiments et des équipements sont également proposés tels que le remplacement ou l'ajout de câblage informatique (Soultzsous-Forêts, Wasselonne, Strasbourg Fustel de Coulanges, Strasbourg Lezay Marnésia, Strasbourg Louise Weiss), la rénovation complète de sanitaires élèves (Strasbourg Erasme), le remplacement d'équipements de cuisine (Mutzig, Soultz-sous-Forêts, Sarre-Union, Drulingen, Drusenheim, Schirmeck), des travaux de remplacement de revêtements de sol, de peinture ainsi que des actions sur les espaces extérieurs.

Le programme comprend également des restructurations partielles de certains espaces pédagogiques et administratifs ainsi que des locaux d'accompagnement à l'enseignement. Il s'agit d'adapter les locaux existants, notamment les salles de sciences et de technologie, aux normes dimensionnelles et fonctionnelles appliquées aujourd'hui par le Département du Bas-Rhin dans les collèges publics, afin de créer un environnement propice au travail des élèves et des professeurs (Barr, Ingwiller).

Les opérations concernant le volet maîtrise de l'énergie (travaux d'isolation par l'extérieur des façades et des toitures, de remplacement de menuiseries existantes par des menuiseries plus performantes, de changement des installations thermiques) seraient valorisées par le biais des certificats d'énergie.

Au total, il est proposé d'engager en 2017 un programme de 8 865 000 € pour les travaux de gros entretien et de maintenance dans les collèges publics.

Cette dépense est inscrite au budget de fonctionnement à hauteur de 915 000 € et sur les lignes de crédits d'investissement 29 084 et 43060 avec le prévisionnel de dépense suivant :

Programme	AP	Crédits de paiements
		2017
TRVXMACOLL	2017-1	7 500 000 €
ACQUISCUIS	2008-1	450 000 €

Le volet territorial de la programmation des travaux de maintenance a été présenté et a reçu un avis favorable le 19 janvier 2017 des Commissions Territoriales Nord et Eurométropole de Strasbourg. Il a été présenté et a reçu un avis favorable de la Commission Territoriale Ouest le 23 janvier 2017 et de la Commission Territoriale Sud le 3 février 2017.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental autorise son président à :

- lancer les travaux de maintenance dans les collèges d'enseignement public dont la nature et les montants prévisionnels figurent sur la liste jointe en annexe;
- signer les actes relatifs aux déclarations de travaux, permis de construire et autres autorisations d'urbanisme pour la réalisation de ces opérations de travaux.

Strasbourg, le 07/03/17

Le Président,

Frédéric BIERRY